



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69

Membres présents : 47

· supplés : 2

· représentés : 3

Votants : 50

**Date de la convocation :
13 décembre 2017**

**Secrétaire de séance :
Marie-Christine MAILLART**

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 18 DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 13 décembre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Hangest-en-Santerre sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, WU, HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, SUIN, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, PELTIEZ, CAILLET (Suppléant représentant Monsieur SZYROKI, délégué de Sourdon) et MAROTTE.

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame ROUX de Madame LEFEBVRE
Monsieur BARRE de Madame MARCEL
Monsieur PALLIER de Madame BLIN

● Absents excusés :

Mesdames MARCEL (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) BLIN (Pouvoir remis à Monsieur PALLIER) LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame ROUX) Messieurs TEN, LECLABART (Représenté par Madame SAINQUENTIN) SZYROKI (Représenté par Monsieur CAILLET)

Absents non excusés : Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs DURAND, BOUCHER, DOUCHET, BINET, LECONTE, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, DAIGNY, HEYMAN, PICARD, BIECKENS, CHIRAT, DALRUE, LEROY et CLEMENT.

**OBJET : MODIFICATION DU PERIMETRE SYNDICAL / ADJONCTION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC NOUVEAU
SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRAND AMIENOIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu les statuts du syndicat ;

Vu la délibération n° 28/2017 en date du 22 septembre 2017 du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois, portant sur la modification du périmètre syndical, suite à l'adjonction de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Communauté de Communes du Grand Roye ;

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › se prononce favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Roye au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois en conséquence, se prononce favorablement sur la modification du périmètre syndical ;
- › autorise le Président et la Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme, à signer les documents en rapport avec cette décision.

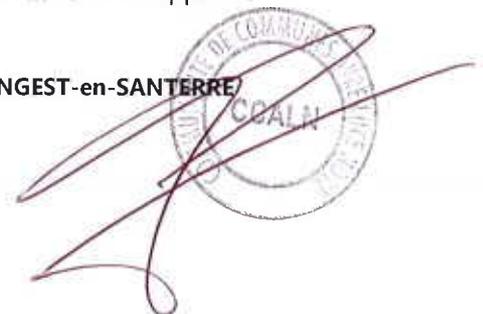
POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 18 DECEMBRE 2017 A HANGEST-en-SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 27.12.17



COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE LUCE NOYE
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
ZAC d'Ailly sur Noye / Vente Boubaker	2017.18.12-1 Feuillet 133 ✓	
Suppression et création de plusieurs emplois permanents – tableau des effectifs ✓	2017.18.12-2 Feuillet 134 ✓	SOUS PREFECTURE DE MONTDIDIER 20 DEC. 2017 ARRIVÉE
Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP) ✓	2017.18.12-3 Feuillet 135 ✓	
Projet de régime indemnitaire pour les cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP ✓	2017.18.12-4 Feuillet 136 ✓	
Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires ✓	2017.18.12-5 Feuillet 137 ✓	
Aménagement du temps de travail	2017.18.12-6 Feuillet 138 ✓	
Rapport sur la situation des agents contractuels – le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle ✓	2017.18.12-7 Feuillet 139 ✓	
Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2018-2021 ✓	2017.18.12-8 Feuillet 140 ✓	
Acomptes sur les subventions 2018 Régie de gestion d'ALMEO – Centre musical du Val de Somme – Centre musical LA SI SOL – Régie de gestion de l'office de tourisme Avre Luce Noye ✓	2017.18.12-9 Feuillet 141 ✓	
Dissolution du Syndicat Mixte du Collège Jean Moulin / Convention portant sur l'organisation et la gestion du gymnase du collège Jean Moulin de Moreuil avec la commune de Thézy Glimont ✓	2017.18.12-10 Feuillet 142 ✓	
Eolien- répartition du produit attendu et régime de compensation	2017.18-12 Feuillet 144 ✓	
Avenants – conventions de délégation de compétence à l'Ameva pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Avre et de la Luce 2016-2020 ✓	2017.18.12-13 Feuillet 145 ✓	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Avenant n°2 – contrat d'affermage – SPANC – Nantaise des eaux ✓	2017.18.12-14 Feuillet 146 ✓	
Avenant API – Groupement de commandes ✓	2017.18.12-15 Feuillet 147 ✓	
Modification du périmètre syndical – adjonction d'un EPCI – Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois ✓	2017.18.12-16 Feuillet 148 ✓	
Avenant au marché de prestation « enlèvement et transport des déchets issus de la déchèterie du Val de Noye / Lot « Enlèvement et traitement des déchets verts et déchets assimilés » ✓	2017.18.12-17 Feuillet 149 ✓	
Site de Folleville – contrat type de location ✓	2017.18.12-18 Feuillet 150 ✓	
Convention 2018 Théâtre du « Courant d'Air » Animation des ateliers amateurs « Et si on jouait » ✓	2017.18.12-19 Feuillet 151 ✓	
Convention de mise à disposition de locaux avec la ville de Moreuil – Accueils collectifs de mineurs – CAJ 2018 ✓	2017.18.12-20 Feuillet 152 ✓	
Decisions Modificatives N°2 aux Budgets primitifs 2017	2017.18.12 -11 Feuillet 143	

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

20 DEC. 2017

ARRIVÉE

Le Président,
Fait à Moreuil, le 22 décembre 2017

MICHEL BOLLANGER

Cachet de la collectivité et signature

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.